REGLEMENT DE L'EPREUVE 2023

Article 1 : Les 31èmes Foulées Outreloises ont lieu le dimanche 19 novembre 2023 et sont ouvertes à toutes les personnes licenciées ou non. Les participants courent sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 2: CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

Toute participation à la course est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contreindication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD) / Fédération française du sport adapté (FFSA) / Fédération française handisport (FFH) Fédération sportive de la police nationale (FSPN) / Fédération sportive des ASPTT / Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) / Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

• Les non licenciés devront fournir un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition », datant de moins d'un an le jour de la manifestation.

Article 3 : Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

Article 4 : Départ et arrivée sur le site du Complexe Jean-Marie François d'OUTREAU « Boulevard Kennedy »

Article 5: INSCRIPTIONS

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Elle se fera uniquement sur internet.

ATTENTION Places limitées à 1000 coureurs (nombre révisable).

Clôture des inscriptions sur internet le vendredi 17 novembre minuit.

Pas d'inscription sur place.

Tarifs:

Pour le 10km : 10 € Individuel jusqu'au 17 novembre 2023 / 8 € Team ou club à partir de 5 personnes jusqu'au 17 novembre 2023. Pour le 5km : 8 € Individuel jusqu'au 17 novembre 2023 / 6 € Team ou club à partir de 5 personnes jusqu'au 17 novembre 2023.

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Courses enfants gratuites

Article 6 : Annulation de l'épreuve :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (Conditions climatiques exceptionnelles, avis d'alerte orange de la sous-préfecture, état d'urgence ou crise sanitaire...). Aucun remboursement ne sera effectué pour l'ensemble des inscriptions.

Article 7: Annulation d'un compétiteur à l'épreuve :

En raison des frais engendrés par toute annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait. En cas de non-participation, le propriétaire du dossard ne pourra en aucun cas rétrocéder ce dernier à une tierce personne, si le cas est avéré il sera tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 8 : Retrait des dossards à la salle Tour du Renard samedi 18 novembre de 14h00 à 17h00 ainsi que le jour de la course de 8h00 à 9h30.

Article 9 : Horaires et distances des épreuves de course jeunes :

 $9h00, Minimes\ Filles-Garçons\ (3,4\ kms)\ /\ Poussins(es)\ (1200m)\ /\ 9h15, Benjamins(es)\ (2kms)\ /\ Eveil\ Athlétique\ Filles-Garçons\ (600\ m).$

Article 10 : Horaire de l'épreuve des 10kms et 5kms : 10h00, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters, homme et femme. Course chronométrée officiellement et ayant obtenu le label Régional, qualificative pour le Championnat de France.

Article 11 : Sur le 10 Kms et 5kms : classement et récompenses par catégories d'âges définies par l'organisateur. Sur les courses jeunes :

- Benjamins(es) et Mimines (filles ou garçons) classement et récompenses remises dans la salle.
- Eveils et Poussins(nes) pas de classement et récompenses à l'arrivée pour chaque participant.

Article 12: L'épreuve est couverte par une assurance souscrite par les organisateurs (responsabilité civile).

Article 13 : La course des 10kms comprend 2 boucles de 5 kms en centre ville, 1 point de ravitaillement par boucle sera prévu. La course des 5kms comprend une boucle sans ravitaillement.

Article 14 : Sécurité : elle sera assurée par Opale secourisme, la Police Municipale, bénévoles de l'ACO, employés municipaux.

Article 15 : Remise des prix à l'issue de l'épreuve, à la salle Tour du Renard.

- Dotations, coupes, distribution de lots de la tombola par tirage au sort.
- Toute personne absente lors de la remise des prix, ne pourra prétendre à sa récompense ou à son lot pour la tombola.

Article 16: Les vestiaires, les douches et parking sont à votre disposition dans le complexe du stade.